

étendu, et du fait que sa population, bilingue et multiculturelle, est largement dispersée, le satellite convient tout à fait à la prestation, de façon économique, de nombreux services essentiels. L'examen de nouvelles applications de la technique spatiale, susceptibles de profiter au Canada, constitue la pierre angulaire de la stratégie spatiale du gouvernement canadien.

L'étude des principaux programmes de mise en oeuvre de services nouveaux, tels MSAT et RADARSAT, a fait ressortir les avantages que l'on pourrait tirer de ces nouvelles applications. Chacun de ces programmes permettra de démontrer que la fourniture de ces services sera apte à favoriser, de façon continue, le développement économique et social du Canada d'une manière avantageuse.

Ces deux programmes offriront, sur une base préopérationnelle, des services de télécommunication fiables à l'intention d'usagers mobiles, ainsi que des données ponctuelles sur les glaces, jugées essentielles à l'exploration et à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord, et, notamment, à la navigation sûre et efficace des pétroliers et des méthaniers.

Outre la poursuite de ces deux grands projets de démonstration de services par satellite, le gouvernement a convenu d'augmenter certains des programmes spa-

tiaux déjà en place, afin d'être en mesure d'exploiter de nouveaux marchés. Ainsi, dans le domaine de la télédétection, l'utilité des données du système LANDSAT aux fins de l'aménagement des richesses naturelles sera considérablement rehaussée par la mise au point d'une nouvelle technique de traitement des données, de correction d'images (MOSAICS), et d'un système qui permettra l'interprétation des données obtenues par télédétection avec d'autres sources de données (TOPAS). Dans le domaine des télécommunications, le programme du projet pilote *Anik B* du ministère des Communications sera prolongé pour assurer la mise en oeuvre de nouveaux services.

Le marché intérieur

La stratégie spatiale tient compte du vaste marché intérieur potentiel pour les systèmes de satellite. Au cours des dix prochaines années, ce marché pourrait dépasser \$1 milliard (en dollars de 1981). Pendant cette période, il faudra remplacer les deux systèmes de Télésat Canada actuellement en fonction (*Anik C* et *Anik D*).

Nécessité d'un entrepreneur principal

Les études ont confirmé que, si l'on voulait réaliser tous les avantages économiques découlant de ce marché potentiel, le Canada devrait maintenir en place son

entrepreneur principal en matière de satellites. Le gouvernement a confiance que la Spar Aérospatiale Limitée (Spar) saura poursuivre son expansion à ce titre. Cette société a pris, dans le domaine spatial, la relève du gouvernement au milieu des années 70. La démonstration récente du télémanipulateur *Canadarm*, lors du deuxième vol de la navette spatiale *Columbia*, a marqué l'achèvement fructueux du premier contrat que cette entreprise ait obtenu à titre d'entrepreneur principal dans le domaine spatial. Spar est également sur le point de terminer le contrat d'entrepreneur principal qu'elle avait signé avec Télésat Canada pour la fourniture des satellites *Anik D*.

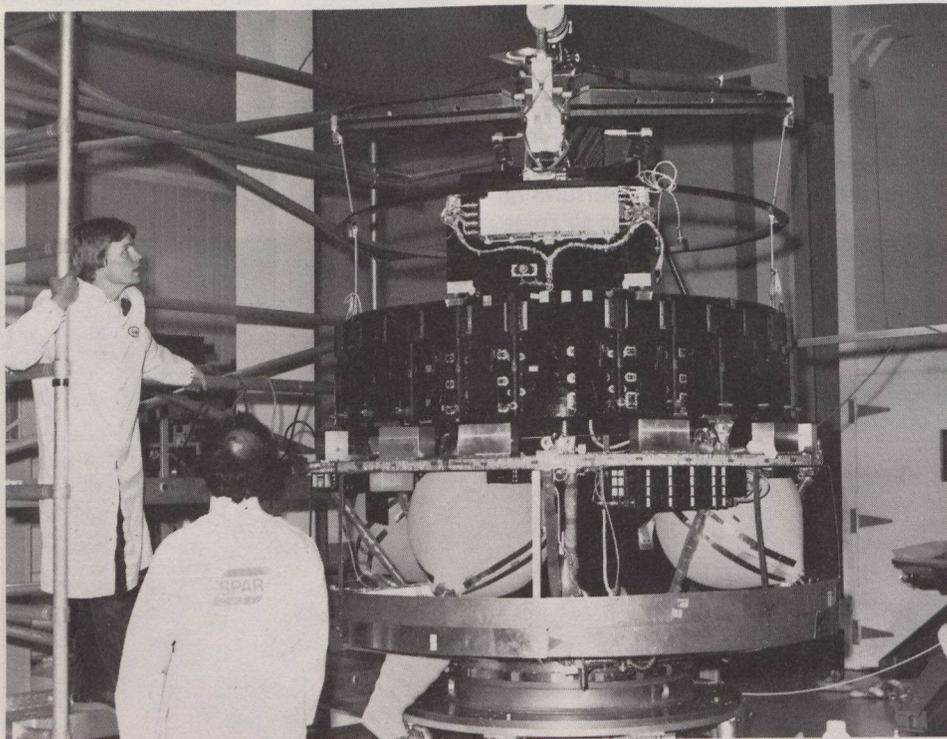
Nombreuses sont les autres entreprises canadiennes, oeuvrant dans le secteur spatial, qui bénéficieront de façon notable de la poursuite de la politique de l'entrepreneur principal, et ce, par le biais de sous-contracts judicieusement choisis, touchant les études, la conception et la fabrication de sous-systèmes et de composants. Cette façon de procéder favorisera la croissance soutenue de l'ensemble de l'industrie spatiale, qui est située en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec.

La coopération internationale

La coopération avec des partenaires étrangers dans le cadre d'activités spatiales, qu'elle soit bilatérale comme, par exemple, avec les États-Unis, ou multilatérale comme c'est le cas avec l'Agence spatiale européenne (ASE), forme une partie intégrale de la politique spatiale canadienne. Tous les grands projets spatiaux du gouvernement ont été menés en collaboration avec d'autres pays. Une telle concertation a permis au Canada de poursuivre, à des coûts moindres, ses objectifs spatiaux, tout en lui donnant accès à une technique de pointe. Cet engagement international dans le domaine spatial est devenu un élément important de la politique étrangère canadienne, au fur et à mesure que les activités spatiales ont pris plus d'envergure sur le plan mondial et que se sont accrus les échanges de produits connexes.

Cette politique fructueuse se prolonge grâce à une collaboration plus étroite avec l'ASE. Le gouvernement a décidé que l'industrie canadienne continuerait à participer aux programmes de satellite lourd (LSAT) et de satellite d'observation terrestre (ERS) de l'ASE.

Le gouvernement a affecté des crédits en vue de permettre la poursuite, dans son ensemble, de la contribution canadienne



Le satellite *Anik D-1* de Télésat Canada est soumis à diverses épreuves au laboratoire David-Florida du ministère des Communications, en vue de son lancement qui doit avoir lieu en août prochain. Il disposera de 24 canaux en GHz, soit 12 de plus que les satellites *Anik A* et *B*, et il servira aux télécommunications commerciales.